



## Aide pour la formation au permis AM



**La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre de l'année. Une tolérance est accordée jusqu'au 8 janvier de l'année N+1 pour les formations de décembre**

Le CAES de l'ex SNEPC soucieux de promouvoir la sécurité routière propose une subvention d'un montant de **100 euros** à la formation au permis AM, obligatoire pour la conduite des cyclomoteurs.

Cette subvention est accordée :

- Pour les enfants des adhérents et ceux du conjoint ayant droit déclaré, sous réserve que ces derniers soient rattachés au foyer fiscal de la famille.

Pour obtenir votre subvention, vous devez :

- Joindre le formulaire de demande d'aide,
- Joindre l'original de la facture établie par l'auto-école avec leur tampon,
- Joindre une photocopie recto-verso du titre de conduite de catégorie AM,
- Votre RIB pour une 1<sup>ère</sup> demande ou en cas de changement de banque.

Demande à envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT  
Centre d'examens des permis de conduire  
17 avenue du Grand Sablon  
38700 LA TRONCHE**



## Formulaire de demande d'aide à la Formation permis AM (658218)

**La demande d'aide doit impérativement être envoyée avant le 15 décembre à l'adresse suivante :**

**Nathalie VERPILLOT – Centre d'examens des permis de conduire  
17 avenue du Grand Sablon 38700 LA TRONCHE**

*Nom et prénom de l'adhérent :* \_\_\_\_\_

*Adresse mail :* \_\_\_\_\_

*Nom et prénom du bénéficiaire :* \_\_\_\_\_

*Date de naissance :* \_\_\_\_\_

*Parenté avec l'adhérent :* \_\_\_\_\_

- Facture établie par l'auto-école
- Copie recto-verso du titre de conduite du bénéficiaire

*Date :* \_\_\_\_\_

*Signature du demandeur*

*réservé au CAES*

*Date de réception de la demande :* \_\_\_\_\_

- Justificatif

*Montant :* \_\_\_\_\_ - *Date de paiement :* \_\_\_\_\_